

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-162 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 7 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 30 septembre 2024 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 56 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 67

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (*jusqu'à la délibération n°2024-159*), Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (*à partir de la délibération n°2024-143*), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Nathalie MONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2024-157*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Aurélie PETIT), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gaël ALLAIN (à Gilbert BOUCHON), Eric BEAUFORT (à Roselyne BURON), Bernard GUERS (à Pascal PAIN).

Etaient excusés et suppléés : Denis JACQUEMIN (par Nathalie MONNET), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Françoise GARIBIAN, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Sylviane BOUCHARD.

Objet : Communication du rapport d'activité du Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain pour 2023

M. Daniel FABRE, vice-président, présente le rapport d'activité du syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain pour 2023. Il rappelle que le PIPA accueille 185 entreprises représentant 7907 emplois, pour environ 80 % en CDI. 46 % des emplois relèvent de l'industrie, 45 % de la logistique.

18 nouvelles entreprises ont été installées (14 en 2022) et 11 ont quitté le PIPA. L'effectif total est en légère baisse de -0,9 %.

26,4 hectares de terrains ont été vendus en 2023 (contre 3 ha en 2021 et 4,1 ha en 2022). Ces ventes, à un niveau exceptionnel, correspondent à l'implantation des entreprises Art Isolation (SOPREMA), Annapurna (village d'entreprises de 8 parcelles d'environ 300 m²), de Dixneuf (pièces pour poêles et cheminées), ainsi qu'au développement d'entreprises déjà implantées : Intersport, SPI, Speichim, Flapes. Certaines entreprises ont aussi densifié leur bâti sur leurs parcelles : Veepee, Auxine, Astrin.

Le syndicat mixte a également acquis, via l'EPF, un ancien ténement délaissé par Graham Packaging pour le requalifier en bureaux et espaces productifs.

Un nouveau quartier et une nouvelle voie, l'Allée de Greleau, propose désormais des parcelles à partir de 3000 m² pour les TPE-PME.

Le taux d'occupation de l'immobilier locatif (43 cellules) a atteint 97 %. Celui de la pépinière d'entreprises d'établit à 82 %.

.../...

Les dépenses du syndicat mixte se sont élevées à 6,2 M€, dont 2,8 M€ d'investissement. Les recettes se sont élevées à environ 14,7 M€, dont 12,9 M€ provenant de ventes de terrains et 0,3 M€ des contributions des membres. En 2023, la contribution financière de la CCPA au fonctionnement du syndicat mixte s'est élevée à 120 000 €.

Le Conseil communautaire :

- PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activité du SMPIPA pour 2023.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 octobre 2024
Publiée le **15 OCT. 2024***

Le Président, Jean-Louis GUYADER

